

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **TARTAROS***

de la société **HELM AG**

enregistrée sous le **n°2018-1270**

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 19 janvier 2021,

Considérant qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après n'est pas autorisée en France.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	TARTAROS
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	HELM AG Nordkanalstrasse 28 20097 HAMBURG Allemagne
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	300 g/L - prothioconazole
Numéro d'intrant	323-2018.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le **08 AVR. 2021**

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15103202 Blé*Trt Part.Aer.* Fusarioses	650 mL/ha	1/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.			
00108034 Blé*Trt Part.Aer.* Helminthosporiose	650 mL/ha	1/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.			
15103214 Blé*Trt Part.Aer.* Rouille(s)	650 mL/ha	1/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.			
15103221 Blé*Trt Part.Aer.* Septoriose(s)	650 mL/ha	1/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.			
15203201 Crucifères oléagineuses* Trt Part.Aer.*Maladies fongiques des siliques	600 mL/ha	2/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.			
15203203 Crucifères oléagineuses* Trt Part.Aer.*Phoma	600 mL/ha	2/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques ni de déterminer l'efficacité du produit.			

Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15203202 Crucifères oléagineuses* Trt Part.Aer.*Sclerotiniose	600 mL/ha	2/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.			
15103226 Orge*Trt Part.Aer.* Helminthosporiose et ramulariose	650 mL/ha	1/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.			
15103229 Orge*Trt Part.Aer.* Rhynchosporiose	650 mL/ha	1/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.			
15103205 Orge*Trt Part.Aer.*Rouille(s)	650 mL/ha	1/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.			
15103232 Seigle*Trt Part.Aer.*Rhynchosporiose	650 mL/ha	1/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.			
15103208 Seigle*Trt Part.Aer.*Rouille(s)	650 mL/ha	1/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.			